



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 7465

Texte de la question

M. Jean Geney appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la dégradation de la situation dans le Kurdistan turc. En effet, les escadrons de la mort continuent leurs actions terroristes sur la population civile kurde, dont notamment le 4 septembre dernier contre un groupe de parlementaires kurdes. Parmi leurs victimes figurent encore dix-neuf journalistes et plus de soixante responsables politiques ; au total, ce sont près de cinq cents victimes, simplement visées parce qu'elles ont réclamé le respect de leur culture et de leur dignité. Face à ces atteintes à la démocratie naissante turque, il lui demande de bien vouloir se prononcer sur la politique qui sera menée par la France afin que soient respectés les droits de l'homme et la sécurité du peuple kurde.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des Kurdes en Turquie. Il convient tout d'abord de préciser que plus de la moitié des douze millions de Kurdes en Turquie vivent dans les grandes villes de l'Ouest (Istanbul, Antalya, Adana...) et sont pour la plupart d'entre eux bien intégrés, occupant même de hautes charges de l'État. Consciente des tensions existantes en Turquie sur la question kurde, ainsi que la recrudescence des violences dans le Sud-Est, la France a rappelé aux autorités turques en maintes occasions sa position sur le sujet : elle considère qu'un règlement par voie démocratique dans un État de droit, reconnaissant notamment l'identité culturelle des Kurdes, pourra aboutir à un règlement politique du problème. Par ailleurs, la France condamne sans ambiguïté les actes terroristes commis par le PKK.

Données clés

Auteur : [M. Geney Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7465

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3730

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1102